

Groupe de Travail : « Vigilance des Toxines naturelles »

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

■ Contexte :

L'Anses est en charge de la coordination de la Toxicovigilance et des activités de vigilance des Centres antipoison (CAP) (Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, Décret du 15 décembre 2016 relatif au transfert de la toxicovigilance à l'Anses).

Dans ce contexte, l'Anses a pour mission de répondre aux alertes et saisines de Toxicovigilance à partir notamment des données collectées par le réseau des CAP. Les sujets relatifs aux intoxications humaines liées à des produits chimiques ou à des produits réglementés sont traités dans des GT spécifiques¹. Il n'existe pas de GT permettant de traiter les sujets relatifs aux intoxications humaines liées à des agents macro-biologiques, animaux, végétaux ou fongiques, présents dans l'environnement, contenant des toxines naturelles : plantes toxiques (poussant naturellement ou d'ornement), plantes potagères ou fruitières non comestibles, champignons toxiques, animaux venimeux (terrestres ou marins), insectes venimeux...

Par ailleurs, l'action n°12 du 3^e Plan National Santé Environnement (PNSE3, 2015-2019) prévoit d' « améliorer la gestion des risques sanitaires impliquant la faune et la flore sauvages ».

Dans le cadre de sa mission de Toxicovigilance, l'Anses assure, en lien avec le réseau des CAP :

- La réalisation de certaines surveillances saisonnières, à des fins d'alerte et de prévention (intoxications par des champignons, envenimations vipérines), nécessitant la production de bilans réguliers. De nouvelles surveillances pourraient être mises en place si nécessaire ;
- Le traitement des signaux ou alertes liés aux expositions à des agents macro-biologiques contenant des toxines naturelles (présence de *Datura stramonium* dans les lieux publics, intoxications par des courges non comestibles...), qui peuvent nécessiter la réalisation d'études spécifiques ;
- La réponse aux saisines des ministères de tutelle portant sur ces agents (participation à l'élaboration d'un projet d'arrêté relatif à l'étiquetage des plantes commercialisées à risque de toxicité pour la santé humaine ; production de fiches descriptives, à l'attention du public, des risques de toxicité des plantes qui figureront dans l'arrêté et des mesures de premiers secours à prendre en cas d'exposition).

¹ GT « Vigilance des produits chimiques » et GT « Toxicovigilance des intrants du végétal, des biocides et des médicaments vétérinaires ».

■ **Rôle et missions :**

Ce groupe de travail aura pour missions de :

- Contribuer à la réalisation d'études en appui à la toxicovigilance dans le domaine des toxines naturelles ;
- Contribuer aux bilans de surveillance programmée des intoxications humaines associées à des agents macro-biologiques contenant des toxines naturelles ;
- Contribuer à l'élaboration de fiches destinées au public des plantes qui seront inscrites dans l'arrêté relatif à l'étiquetage des plantes commercialisées à risque de toxicité pour la santé humaine (voir plus haut), et si nécessaire à l'actualisation de la liste des plantes inscrites dans l'arrêté ;
- Contribuer à la vigilance des espèces végétales et animales dont la prolifération peut être nuisible à la santé publique telles que « les chenilles processionnaires, la physalie... » (action n°12 du PNSE3) ;
- Contribuer à la réponse aux demandes des ministères de tutelle de l'Anses, ou des autres directions de l'Anses, relatives aux expositions à des toxines naturelles ;
- Mettre en évidence des signaux sanitaires liés aux expositions à des toxines naturelles ;
- Proposer des recommandations visant à la réduction des risques liés aux expositions à des toxines naturelles, ou aux agents macro-biologiques les contenant.

Les données analysées seront issues du système d'information des CAP (SICAP) ou d'autres sources de données sanitaires pertinentes le cas échéant.

Ce GT ne s'intéressera qu'aux effets des toxines naturelles, ou des agents macro-biologiques les contenant, sur la santé *humaine*, et ne portera pas sur les effets de ces toxines ou agents sur la santé *animale* ou *végétale*.

■ **Composition et fonctionnement :**

Le GT sera composé d'une dizaine d'experts ayant des compétences en toxicologie clinique, toxicologie animale, toxicologie marine, toxicologie végétale, botanique, mycologie (voir fiche « compétences recherchées pour la constitution du GT Vigilance des Toxines naturelles »).

Les membres du GT sont nommés *intuitu personae* pour un mandat de trois ans.

Le GT se réunira en séances plénières avec une fréquence moyenne d'une réunion tous les 2 mois. La participation aux réunions est obligatoire afin de suivre les travaux du GT.

Les experts seront amenés à relire et valider les travaux du groupe, et dans certains cas à les produire, en veillant à équilibrer la charge de travail entre les experts.

En fonction des sujets étudiés, les travaux du GT pourront être présentés devant des Comités d'experts spécialisés de l'Anses.